

Former élus et acteurs socio-professionnels pour un passage à l'action

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité et mobilisée pour agir

OBJECTIF

Former aux enjeux et métiers de la biodiversité

PROBLÉMATIQUES

Face à la dégradation des écosystèmes et l'effondrement de certaines espèces, nous avons besoin de l'engagement de tous les acteurs pour sauvegarder et restaurer notre patrimoine naturel fragile et désormais menacé. Néanmoins, les élus et les acteurs socio-professionnels peuvent éprouver des difficultés à appréhender les enjeux relatifs à la biodiversité. Leur apporter des connaissances via des formations et permettre leur montée en compétences est essentiel, afin qu'ils soient en capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des actions adaptées aux enjeux actuels de leurs territoires. Les élus doivent être formés à chaque début de mandat, et dans les entreprises, des mises à niveau devront être proposées par l'employeur en s'appuyant sur les structures de formations. L'intégration de la biodiversité dans les réflexions sur les futurs projets doit devenir un automatisme. Outre cette formation, les neurosciences et les sciences sociales démontrent que des accompagnements individuels, en petits groupes, et des changements de normes sociales sont nécessaires pour réussir les passages à l'action. La mobilisation passe donc par la mise en place d'une stratégie d'accompagnement au changement pour la transition écologique.

DESCRIPTION

1. Mettre en place un programme de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité

- Réaliser un état des lieux des besoins, des attentes, du cadre juridique et des questions liées aux enjeux de la biodiversité.
- Connaître les acteurs, les réseaux d'acteurs, les partenaires dans le champ de la biodiversité ainsi que les enjeux relatifs à la biodiversité de son département ou de son socio-écosystème.
- Promouvoir la culture de la biodiversité exceptionnelle comme ordinaire dans la vie des collectivités, de manière transversale et partagée.
- Développer et partager des outils pédagogiques envers les décideurs sur la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les outils de planification comme les PLU et l'aménagement (gestion des plantes exotiques envahissantes, voirie, espèces animales et végétales protégées, périmètres de protection au titre du code de l'urbanisme, TVB et autres trames, nature en ville,...)

2. Mettre en place un programme de formation au travers d'exemples pratiques

- Proposer aux élus des formations sur le terrain en début de mandat ou lors de leur prise de fonction. Le plan de formation pourrait être organisé au niveau départemental pour limiter les déplacements.
- Faire appel à des structures et intervenants spécialisés :
 - Mise en situation en fonction de problématiques locales afin d'échanger sur les solutions existantes, les outils, les expériences, les bonnes pratiques.
 - Privilégier des actions de terrain, convaincre par l'exemple : visites de sites, diagnostic « biodiversité » en marchant, organiser des « bus-tour » entre pairs, à partir d'illustrations et de projets concrets (exemple de Saintes : Hot spot en centre-ville avec l'ENS La palu comme terrain de jeu).

- Plusieurs modules pourront être envisagés, comme par exemple :
 - la prise en compte de la biodiversité dans les projets : Trame verte et Bleue, Trame Noire...
 - la gestion différenciée
 - la création d'habitats favorables à la faune sauvage (gîte à hérisson, murets de pierres sèches, mares, etc.)
 - l'accueil de la faune dans les bâtiments (chauves-souris, hirondelles,...)
 - l'entretien des haies, du bocage
 - la création et l'entretien de mares et zones humides
 - l'entretien des bords de cours d'eau, en concertation avec les usagers existants
 - la gestion des arbres morts, l'importance du bois mort
 - les services écosystémiques : décomposition de la matière organique (compostage), pollinisation, coûts engendrés par leur perte,...
 - la lutte contre les EEE, l'importance du végétal local par rapport à l'horticole.

3. Mettre en place des programmes d'accompagnement sur mesure par thématique et/ou acteurs concernés

- Accompagner au changement par l'organisation d'un dialogue territorial favorisant l'émergence et l'appropriation des projets de préservation de la biodiversité.
- Accompagner les décideurs dans la mise en place de démarches participatives de nature à enrichir et faciliter le déroulement des projets de conservation ou restauration.
- Mettre en place des actions dimensionnées à l'échelle pertinente permettant de changer la norme sociale d'un groupe d'acteurs pertinents pour une thématique et/ou un territoire.
- Mobiliser les techniques découlant des sciences comportementales auprès des élus et décideurs, et/ou les aider à les mobiliser dans leurs politiques orientées vers le grand public/les usagers.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le Parc Naturel Régional du Médoc sensibilise les élus locaux via des sessions collectives.
- La ville d'Agen a déjà formé ses élus et la formation technique des services est en cours (tous les agents ensemble : espaces verts, assainissement,...).

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind. à construire) Mise en place et structuration de formations pour les élus et acteurs socioprofessionnels (suivi des formations, des participants, ...)
- Développement de partenariats avec les structures spécialisées dans la formation et l'insertion professionnelle
- Montée en compétences des collectivités sur de multiples thématiques : nature, agriculture, forêt, aménagement, urbanisme, climat, recherche, aménités et usages,...
- Meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets et politiques locales
- Montée en compétences des entreprises sur les enjeux de biodiversité et intégration dans leurs stratégies RSE
- Les freins sociaux et comportementaux au changement sont identifiés, et trouvent des réponses opérationnelles.

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Départements, Région
- **Porteurs de projets « types »** : Ifrée, ARB, BIOSENA, URCAUE, Départements, Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature, de l'enseignement et l'EEDD, des sports de nature
- **Partenaires techniques** : CRA, GRAINE, OFB, Comité français de l'UICN, Départements, Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature, publics territoriaux, de l'enseignement et de l'EEDD et agricoles
- **Partenaires financiers potentiels** : Etat, Collectivités locales, Chambres consulaires, Région, Départements

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- OFB : Dispositif TEN
- Formations du CNFPT et par les CAUE
- Accompagnement sur mesure par l'Agence Nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- Ministère de la Transition Ecologique : Bénéficiaire de l'Atelier des territoires - Aide permanente
- Région : Nouveau dispositif d'accompagnement au changement pour la transition écologique
- Associations des maires et des présidents d'intercommunalités : Informer les élus, Former les élus
- Initiative France : Accélérer la transformation écologique et numérique des entreprises - Aide permanente
- Banque des territoires : Etre accompagné dans les projets de transition écologique et environnementale, Engager la transition de son territoire intercommunal vers le développement durable avec les habitant·e·s et les acteurs locaux

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 3. Une société sensibilisée, formée et mobilisée (mesures 8.1)
- **Néo Terra** : Fiche 25. Développer les compétences dans la transition énergétique et écologique [...] / Fiche 84.
- **PRFB** : Axe 2. Renforcer la gestion durable de la forêt (action 20) / Axe 3. Renforcer la protection des forêts contre les risques (action 36)
- **DAGE AG** : Orientation A. Mieux communiquer, informer et former
- **SDAGE LB** : Chapitre 4. Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
- **SRADDET** : Objectif 41. Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin
- **SRE** : Orientation 1. Accompagner les changements de pratiques et l'innovation (AO 1) / Orientation 4. Développer et partager la connaissance (AO 3)
- **SREEE** : Axe 3. Communication, sensibilisation, mobilisation et formation (actions 9.3, 9,4)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie

